

**PRÉSENTATION DU CAUCUS DES DÉPUTÉS DU
PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC DE LA RÉGION DE MONTRÉAL**

Pierre Arcand, *Mont-Royal*

Raymond Bachand, *Outremont*

Lyne Beauchamp, *Bourassa-Sauvé*

Lawrence Bergman, *D'Arcy McGee*

Marguerite Blais, *Saint-Henri-Sainte-Anne*

Jacques Chagnon, *Westmount-Saint-Louis*

Russell Copeman, *Notre-Dame-de-Grâce*

Emmanuel Dubourg, *Viau*

Jacques Dupuis, *Saint-Laurent*

Henri-François Gautrin, *Verdun*

Yolande James, *Nelligan*

Monique Jérôme-Forget, *Marguerite-Bourgeoys*

Geoffrey Kelley, *Jacques-Cartier*

Pierre Marsan, *Robert-Baldwin*

François Ouimet, *Marquette*

Christine Saint-Pierre, *Acadie*

Gerry Sklavounos, *Laurier-Dorion*

Lise Thériault, *Anjou*

Tony Tomassi, *LaFontaine*

RÉFORME DE LA CARTE ÉLECTORALE 2008

12 juin 2008

Mesdames, messieurs les commissaires,

Je vous remercie en mon nom personnel et au nom des députés libéraux du caucus de Montréal de nous accueillir aujourd'hui dans le cadre des auditions publiques afin de présenter notre position en regard du rapport intitulé « *La population bouge, la carte électorale change – Étape 1, Proposition de délimitation – Rapport préliminaire* » déposé par la Commission de la représentation électorale du Québec. Permettez-moi tout d'abord de faire un bref historique de la carte électorale.

C'est en 1791, avec l'Acte constitutionnel, que sont apparus les premiers représentants du peuple au Bas-Canada. En effet, le lieutenant-gouverneur, Alured Clarke, divisait le territoire en 27 circonscriptions électorales, ce qui allait permettre l'élection de 50 députés.

L'Acte de l'Amérique de Nord britannique (AANB) de 1867, qui allait permettre au Québec de retrouver des institutions parlementaires propres, a vu la carte électorale fixer le nombre de circonscriptions à 65. Au fil des ans, ce nombre augmentera progressivement pour atteindre 95 en 1960.

Un comité formé d'experts, non parlementaires, et présidé par monsieur Fernand Grenier est créé par le gouvernement le 15 janvier 1962, avec mandat de procéder à une étude préliminaire sur la façon de réviser la carte électorale. Le « *Rapport Grenier* » va recommander plusieurs mesures pour améliorer la façon de réviser la carte électorale. Il propose des critères telles l'homogénéité de la population, l'intégration territoriale, les relations sociales ainsi que l'appartenance à un milieu pour délimiter les circonscriptions, et la création d'un organisme indépendant ayant la responsabilité d'en déterminer les frontières. Il établit aussi le nombre maximal de circonscriptions à 125.

En 1991, le législateur, à la suite d'un jugement de la Cour suprême du Canada, introduit un nouveau critère, soit la représentation effective, et détermine que les modifications aux limites des circonscriptions se feront désormais à toutes les deux élections. La Commission a ainsi modifié à deux reprises la carte électorale, soit en 1992 et en 2001, portant le nombre de circonscriptions au maximum de 125. Remarquons que depuis que la carte électorale comporte le nombre maximal de circonscriptions, la population du Québec a augmenté de 17 %.

De fait, la population totale du Québec était de 7 700 807 habitants en 2007 selon les données de l'Institut de la statistique du Québec. De ces mêmes données, 1 871 846 personnes demeuraient sur l'île de Montréal. Ce territoire représentait donc, en 2007, 24,4 % de la population totale du Québec. Selon les projections de l'Institut de la statistique, le poids démographique de Montréal devrait osciller autour de 25 % pour les vingt prochaines années. En nous basant strictement sur ces données, nous pourrions plaider que l'île de Montréal peut prétendre à la mesure proportionnelle de 125 divisée par 4, soit 31 représentants à l'Assemblée nationale, contrairement aux 28 présentement.

Par contre, selon les données fournies par la Commission de la représentation électorale, il y avait en date du mois de novembre 2007, 5 650 910 électeurs inscrits au Québec dont 1 265 429 électeurs provenant de l'île de Montréal, ce qui équivaut à 22,4 % des électeurs du Québec et qui attribue à Montréal 28 circonscriptions, soit la situation actuelle.

La distorsion entre le pourcentage d'habitants et le pourcentage d'électeurs sur l'île provient en grande partie du fait que Montréal a un plus grand nombre d'immigrants non citoyens canadiens que les autres régions. Toutefois, il nous semble important de rappeler qu'après trois ans de résidence bon nombre de ces immigrants vont devenir des électeurs. De plus, ce n'est pas parce que les immigrants ne votent pas qu'ils n'ont pas recours aux services du député, bien au contraire.

Lors des trois derniers exercices du recoupage de la carte électorale en 1988, en 1992 et en 2001, les comtés de l'île de Montréal ont été touchés. Au total, c'est 6 comtés qui ont disparu en 13 ans.

En 1992, le rapport préliminaire prévoyait la fusion des comtés de Dorion et Laurier, de Westmount et Saint-Louis ainsi que de Saint-Henri et Sainte-Anne. Malgré les représentations des Montréalais, le rapport final n'a pas changé cette situation.

La situation a été fort différente en 1987 et en 2001, le rapport préliminaire de la Commission ne modifiait pas le nombre de circonscriptions montréalaises. En 1987, à la suite des protestations des régions et des réactions relativement satisfaites des Montréalais, la Commission de la représentation électorale a jumelé dans son rapport final les comtés de Sainte-Marie et de Saint-Jacques.

Dans le rapport préliminaire de 2001, aucune circonscription de l'île de Montréal ne devait être touchée. Pourtant, malgré une augmentation de la population sur l'île de Montréal, le rapport final, pour faire suite aux protestations des régions, proposait la diminution de deux circonscriptions sur l'île de Montréal. Les quatre circonscriptions de Jeanne-Mance et de Viger ainsi que celles de Bourassa et de Sauvé étaient regroupées pour ne former que 2 circonscriptions. Une intervention vigoureuse des députés de D'Arcy-McGee et de Notre-Dame-de-Grâce a permis d'éviter que ces deux circonscriptions ne soient, elles aussi, fusionnées. Le poids de la représentation des citoyens de Montréal passait alors à 28 élus.

La Commission avait alors adopté une solution facile en faisant « payer » à l'île de Montréal la création des comtés de Mirabel, de Borduas et de Soulanges, que la croissance de la population dans le 450 justifiait alors.

Notre présence devant vous aujourd'hui est pour vous mettre en garde sur la tendance des derniers exercices de faire encore « payer » aux Montréalais l'ajout de circonscriptions. Le caucus des députés libéraux de Montréal ne veut pas voir une autre circonscription de l'île abolie.

Pour l'exercice de redécoupage en cours, la moyenne d'électeurs par circonscription est de 45 207. Le seuil minimal (-25 %) est de 33 905 et le seuil maximal (+25 %) est de 56 509 électeurs. Aucune circonscription de la région de Montréal ne se situe en dessous ou au-dessus de ces seuils. Par conséquent, le caucus, que je représente, juge opportun de vous préciser qu'aucune raison ne motiverait alors la Commission de la représentation électorale d'éliminer une autre circonscription sur l'île de Montréal.

Rappelons les critères qui servent à délimiter les circonscriptions électorales au Québec en vertu de la loi électorale¹, confirmée par l'arrêt Carter de la Cour suprême : chaque circonscription doit compter un nombre à peu près égal d'électeurs; l'écart dans une circonscription donnée peut varier de plus ou moins 25 % de la moyenne des électeurs par circonscription; mais, de plus, les circonscriptions doivent représenter une communauté naturelle.

¹ L.R.Q., c. E-3.3

La moyenne d'électeurs souhaitée par circonscription (45 207) rejoint en tout point la moyenne d'électeurs pour les circonscriptions de l'île de Montréal qui se situe à 45 194 électeurs. Cela constitue donc, selon vos critères, un équilibre parfait. En outre, chaque circonscription montréalaise, dans l'avant-projet, représente une communauté naturelle en tentant au maximum de respecter les frontières des arrondissements. Bref, il nous apparaît illogique de modifier l'équilibre en place.

Les membres du caucus des députés libéraux de Montréal jugent que notre région a été pénalisée au cours des 20 dernières années et nous ne voulons pas que Montréal écope encore cette fois-ci. Il est hors de question que les circonscriptions de la région de Montréal subissent les conséquences du résultat de vos consultations publiques.

Merci